

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 7 juin 2021 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire  
Madame Noëlla Daraïche, conseillère  
Monsieur Albini Fournier, conseiller  
Madame Sylvie Langlois, conseillère  
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller

Absent : Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

**2021-06-776**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ®
3. Adoption du procès-verbal du 3 et 7 mai 2021 ®
4. Acceptation des déboursés de mai 2021®
5. Acceptation des comptes à payer®
6. Facture maintenance porteur sur roues ®
7. Représentant Camping Québec ®
8. Brochure de la politique culturelle ®
9. TPV pour site du phare ®
10. Adoption modification du règlement 204 ®
11. Vote par correspondance pour les électeurs, électrices de plus de 70 ans ®
12. Nomination responsable d'appliquer le règlement encadrant les chiens ®
13. Mandat à Lelièvre Conseil pour panneaux historiques ®
14. Noms des parcs @
15. Suivi du maire et des conseillers
16. Correspondance;
17. Varia; Feu vert pompiers caserne 41 ®
18. Période de questions;
19. Levée de la séance;

**2021-06-777**

Adoption du procès-verbal du 3 mai et du 7 mai 2021

Il est proposé par Albini Fournier et résolu unanimement que les procès-verbaux du 3 et du 7 mai 2021 soit adoptés tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

**2021-06-778**

**Acceptation des déboursés de juin 2021**

Il est proposé par Albini Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents; Que les déboursés de juin 2021 soient adoptés tel que présenté.

**2021-06-779**

**Acceptation des comptes à payer**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 30 juin 2021; en conséquence, après discussion, il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements au montant de 86 480.99\$ soit acceptée et que le secrétaire-trésorier procède à l'émission des chèques.

2021-06-780

**Facture maintenance porteur sur roues**

Considérant que la municipalité a fait l'achat d'un porteur sur roues et que des entretiens étaient pertinent avant la livraison (changement huile et inspection complète);

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolut unanimement de payer la facture de PLANNORD au montant de 7327.37\$ à même les surplus cumulés.

2021-06-781

**Représentant Camping Québec**

Nom de la corporation ou de la société Municipalité Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Il est proposé par Sylvie Langlois et unanimement résolut que;  
Nom du représentant ou de la représentante le directeur général Vital Côté

Soit par la présente, désigné(e) pour demander et signer au nom de la corporation ou de la société ci-haut mentionnée, la demande d'attestation de classification requise par la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* pour :le Camping du Phare Cap-de-la-Madeleine

2021-06-782

**Brochure de la politique culturelle**

Considérant que la municipalité est à concevoir sa politique culturelle et quelle veux être en mesure d'en faire la présentation officielle cette été;

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolut unanimement d'accepter la soumission de Concept K pour concevoir la brochure de la politique culturelle au montant de 1379.70\$ taxes incluses.

2021-06-783

**TPV pour le site du Phare**

Considérant que la municipalité est à préparer la maison de l'assistant gardien du site du phare Cap-de-la-Madeleine pour la saison estivale 2021;

Considérant la tendance actuelle pour le paiement par carte;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolut unanimement d'accepter l'achat d'un terminal au point de vente (TPV), pour la boutique souvenir du site du Phare Cap-de-la-Madeleine, au montant de 998.79\$.

2021-06-784

**Adoption des modification au règlement 204**

Considérant l'avis de motion donné à la séance régulière du 3 mai 2021;

Considérant la présentation du règlement faite à cette même séance, où les conseillers ont pu en avoir une copie et en prendre connaissance;

Il est proposé par Albin Fournier et résolut unanimement que les modifications au règlement 204 concernant la gestion contractuelle, soit adopté et entre en vigueur comme le prévoit la loi.

2021-06-785

### **Vote par correspondance pour les électeurs de plus de 70 ans**

Considérant que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de pandémie de Covid-19;

Considérant que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 (L.Q. 2021, c. 8), le règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021, dans le contexte de la pandémie de la covid-19 ((2021) 153 G.O.Qé11. 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3), (ci-après : le règlement du DGE);

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

Considérant que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

Considérant qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'au directeur général des élections.

Il est proposé par Jean-Marc desRoches et résolu unanimement de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande; Et de transmettre à la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

2021-06-786

### **Nomination de responsables d'appliquer le règlement encadrant les chiens**

Considérant que la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002) prévoit que les municipalités locales sont chargées de l'application, sur leur territoire, du règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r. 1);

Considérant que le règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens prévoit notamment une procédure afin de déclarer des chiens potentiellement dangereux et de rendre des ordonnances à leur égard, des normes applicables à tous les chiens, des normes applicables aux chiens déclarés potentiellement dangereux, des pouvoirs d'inspection et de saisie ainsi que des dispositions pénales;

Considérant qu'il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de l'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ainsi que le règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu unanimement :  
Que le conseil désigne l'inspecteur municipal pour agir à titre d'inspecteur sur le territoire de la municipalité aux fins de veiller à l'application de la loi visant à

favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et de la section v du règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

Que le conseil désigne le directeur général pour appliquer les sections III et IV du règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

Que le conseil autorise, de manière générale, tout agent de la paix et le directeur général à entreprendre toute poursuite pénale contre tout contrevenant à toute disposition du règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, et autorise également en conséquence, ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

**2021-06-787**

#### **Mandat à Lelièvre-conseils**

Considérant que la municipalité veut faire revivre son histoire dans le musée du phare Cap-de-la-Madeleine durant la saison estivale 2021;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement d'accepter la soumission de Lelièvre Conseils pour la réalisation de 15 panneaux historiques qui seront installés dans le musée et qui raconteront l'histoire du village, pour un montant de 6841.01\$ taxes comprises.

**2021-06-788**

#### **Noms des parcs**

Considérant que la municipalité veut inaugurer ces parcs municipaux cet été;

Il est proposé par Noëlla Daraïche et résolu unanimement d'accepter les noms suivants pour les parcs municipaux :

Parc de Manche-d'Épée : Parc Iréné-Pelchat et Angélique-Drouin  
Parc Madeleine-centre : Parc François-Briard  
Parc Rivière-Madeleine : Parc du Grand-Sault

#### **Suivi du Maire et des conseillers**

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs

#### **Correspondance**

Le Maire Joël Côté fait lecture des divers correspondances

#### **Varia**

**2021-06-789**

#### **Entente avec le musée de la Gaspésie**

Considérant que la municipalité désire une collaboration avec le Musée de la Gaspésie pour mettre en valeur les artefacts du musée du phare Cap-de-la-Madeleine;

Considérant que le Musée de la Gaspésie peut devenir un partenaire important du développement touristique de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement de mandater le Maire Joël Côté comme représentant à signer l'entente telle que présentée au conseil.

**Période de questions**

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

**Levée de l'assemblée**

**2021-06-790**

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 53.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Joël Côté maire

\_\_\_\_\_  
Vital Côté directeur général

